

DÉLIVRANCE DES CARTES DE COACH POUR LA SAISON 2009/2010.

La délivrance des cartes de coach pour la saison 2009/2010 se fera comme cette année sur demande en utilisant le formulaire ad hoc dans les délais. Pour les titulaires d'une carte actuellement, il faudra remettre l'ancien document dont la photo sera réutilisée.

Des cartes en "dérogation" seront toujours attribuées à ceux qui sont en formation, c'est à dire qui suivent effectivement des cours de l'un des trois niveaux avec un délai maximum pour la réussite.(en général deux ans)

Nouveauté: pour tous les titulaires d'une carte (quelque soit la raison de la délivrance) il importe d'avoir obtenu en cette fin de saison 2008/2009 les points requis pour le niveau considéré en formation continue.

Ceci sera strictement respecté pour TOUT coach qui officie dans nos compétitions (porter un diplôme d'une autre région ou pays n'autorise PAS à ne pas suivre des formations continues).

Les arbitres seront invités à vérifier sérieusement les documents présentés et l'utilisation d'une carte de coach d'une saison précédente n'est AUCUNEMENT autorisée ni un document d'une autre fédération.

Les sanctions sont connues et sont des amendes . Au des délais, il est clairement établi que ceux qui ne sont pas en ordre ne voient aucun problème à régler cette amende.

Il est une dernière fois rappelé que ceux qui sont en formation depuis belle lurette et qui ont reçu une demande de mise en conformité pendant cette saison, ne se verront plus délivrer une carte en dérogation .

Le délai laissé a été de plusieurs années Aujourd'hui l'heure est au contrôle.

Pour l'AIF, le Conseil d'administration.